

## Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009

### Résolutions adoptées

#### *Première résolution :*

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 et les rapports général et celui relatif aux états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2008.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Deuxième résolution :*

*Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2008 de D.62.787.530, comme suit :*

- ▶ *Bénéfice de l'exercice* : 62.787.530
- ▶ *Report antérieur* : 1.045.643

-----

*Total* : 63.833.173

#### *Répartition :*

- ▶ *Réserve légale* : -
- ▶ *Réserve de prévoyance* : 37.500.000
- ▶ *Réserve à régime spécial* : 2.686.711
- ▶ *Dividende* : 22.500.000
- ▶ *Report à nouveau* : 1.146.462

-----

*Total* : 63.833.173

*Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de trois dinars (D.3,000) par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 10 juin 2009.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Troisième résolution :*

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, approuve les conventions qui y sont citées.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009

### Résolutions adoptées

#### *Quatrième résolution :*

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois (03) ans le mandat d'administrateur de Monsieur Abdellatif EL FEKIH.*

*Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Cinquième résolution :*

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation par le Conseil d'Administration de la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL, en qualité d'administrateur en remplacement du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.*

*Le mandat de la BFCM prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Sixième résolution :*

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats des Commissaires aux Comptes, le Cabinet FINOR et la Société FOURATI et BOUSSANNOUGA KPMG TUNISIE.*

*Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.*

*Les honoraires des Commissaires aux Comptes seront déterminés par application du barème prévu par la réglementation en vigueur.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Septième résolution :*

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour Deux Cent Mille Dinars (D.200.000) par an, incluant ceux revenant aux membres du Comité Exécutif de Crédit et aux membres du Comité Permanent d'Audit Interne. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009

### Résolutions adoptées

#### *Huitième résolution :*

*La réserve à régime spécial, constituée au titre de l'exercice 2001 par la plus-value de cessions en exonération d'impôt d'action détenues en portefeuille de la Banque de Tunisie pour un montant de D.3.279.271 étant devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au compte de Réserve de Prévoyance.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Neuvième résolution :*

*Conformément à la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire que la Banque de Tunisie a reçu, au courant de l'exercice 2008, les déclarations des franchissements de seuils intervenus aux dates suivantes :*

- o Le 23 juillet 2008 : franchissement du seuil de 5% (1/20) à la hausse de la Société « Corporation and Investment »,*
- o Le 4 novembre 2008 : franchissement du seuil de 10% (1/10) à la hausse de la Société « Corporation and Investment »,*
- o Le 31 décembre 2008 : franchissement des seuils de 10% (1/10) et 5% (1/20) à la baisse par le « Crédit Industriel et Commercial - C.I.C. »,*
- o Le 31 décembre 2008 : franchissement des seuils de 5% (1/20) et de 10% (1/10) à la hausse par la « Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM ».*

*L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ces franchissements de seuils dans le capital de la Banque.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Dixième résolution :*

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*



## Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2009

### Résolutions adoptées

#### *Première résolution :*

*L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de D.75.000.000 à D112.500.000, par incorporation de réserves telles qu'elles figurent au passif du bilan arrêté au 31 décembre 2008.*

*Cette augmentation est réalisée par la création de 3.750.000 actions nouvelles au nominal de dix (10) dinars attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une (01) nouvelle action pour deux (02) actions anciennes.*

*Les nouvelles actions portent jouissance à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2009.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Deuxième résolution :*

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui devient :*

*Article 5 : « Le capital social est fixé à la somme de D.112.500.000, réparti en 11.250.000 actions d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune entièrement libérées. ».*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Troisième résolution :*

*L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs à la Présidente Directrice Générale pour assurer la réalisation de la présente augmentation.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### *Quatrième résolution :*

*L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*



**BANQUE DE TUNISIE**  
**BILAN APRES REPARTITION**  
**SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2008**

( unité =en 1000DT )

ACTIF		Notes	déc-2008	déc-2007	variation
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	265 405	99 084	167,86%
AC2	Créances sur les établissements Bancaires et Financie	3.2	204 145	115 425	76,86%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	1 731 828	1 662 590	4,16%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	24 082	19 811	21,56%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	116 406	116 209	0,17%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	44 110	41 472	6,36%
AC7	Autres actifs	3.7	13 849	10 648	30,06%
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>2 399 825</b>	<b>2 065 239</b>	<b>16,20%</b>

PASSIF		Notes	déc-2008	déc-2007	variation
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des établissements Bancaires et Financie	4.1	30 407	26 549	14,53%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 721 927	1 419 783	21,28%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	153 875	177 882	-13,50%
PA5	Autres passifs	4.4	115 025	102 721	11,98%
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>2 021 234</b>	<b>1 726 935</b>	<b>17,04%</b>

CAPITAUX PROPRES		Notes	déc-2008	déc-2007	variation
CP1	Capital social		75 000	75 000	0,00%
CP2	Réserves	5.1	253 168	212 981	18,87%
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	0,00%
CP5	Report à nouveau		1 146	1 046	9,62%
CP6	Bénéfice de l'exercice		0	0	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>378 591</b>	<b>338 304</b>	<b>11,91%</b>

<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>2 399 825</b>	<b>2 065 239</b>	<b>16,20%</b>
---	--	--	------------------	------------------	---------------

# BANQUE DE TUNISIE

## TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de Dinars)

	Capital social	Réserves	Report à nouveau	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>75 000</b>	<b>212 981</b>	<b>1 046</b>	<b>49 277</b>	<b>62 788</b>	<b>401 090</b>
Affectation approuvée par l'AGO du 26/05/2009		40 187	101		-40 288	0
Dividendes sur le bénéfice de 2008					-22 500	-22 500
<b>Solde après affectation résultat 2008</b>	<b>75 000</b>	<b>253 168</b>	<b>1 146</b>	<b>49 277</b>	<b>0</b>	<b>378 591</b>